



ETS BEAUSEIGNEUR

6 Rue André Viellard
90140 FROIDEFONTAINE
Tél. 03 84 36 41 36 – Fax 03 84 36 41 30
e-mail : contact@beauseigneur.com
Site : www.beauseigneur.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACIDE CHLORHYDRIQUE X ≥ 25 %

Version 4.0 du 18.01.2023

Réf : 1782 – 1624 – 2089 – 1785 - A789 – 1788 – 1789 - P789 – 1648 – 1787 – PA73 Page 1/12

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance ou du mélange :	ACIDE CHLORHYDRIQUE X ≥ 25 %
Nom commercial :	ACIDE CHLORHYDRIQUE X %
N° Index :	017-002-01-X
N° CAS :	7647-01-0
N° CE :	231-595-7
N° d'enregistrement REACH :	01-2119484862-27

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :

- Réactif
- Agent de régulation du pH
- Agent de régénération des résines échangeuses d'ions
- Agent de décapage
- Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

ETS BEAUSEIGNEUR

Adresse :

6 RUE ANDRE VIELLARD

90140 FROIDEFONTAINE

Téléphone :

+33 (0) 3 84 36 41 36

Fax :

+33 (0) 3 84 36 41 30

Service établissant la fiche de données de sécurité :

Service Qualité Sécurité Environnement

Email :

qualite@beauseigneur.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence - Centre Orfila France

Disponible 7j/7 et 24h/24

01 45 42 59 59 appel depuis la France

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Corrosion cutanée	Catégorie 1B		H314
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Inhalation	H335
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1		H290

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 2 sur 12

2.2. Eléments d'étiquetage

Étiquetage CE - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom(s) sur l'étiquette

Composants dangereux

Mentions d'avertissement

Symboles de danger

Mentions de danger

Conseils de prudence

Prévention

Intervention

Elimination

Acide chlorhydrique en solution ($X \geq 25\%$)

Danger



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P309 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Eliminer le contenu/ récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

Données non disponibles.

2.3. Autres dangers



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 3 sur 12

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° Index	N° enregistrement REACH	Concentration
Acide chlorhydrique solution	7647-01-0	231-595-7	017-002-01-X	01-2119484862-27	≥ 25 %

Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Acide chlorhydrique solution	Corrosion cutanée	Catégorie 1B		H314
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3		H335
	Corrosif pour les métaux	Catégorie 1		H290

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

Amener la victime à l'air libre.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

Appeler immédiatement un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Administre un collyre analgésique (oxybuprocaïne) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de contact avec la peau

En cas d'ingestion



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 4 sur 12

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Ne PAS faire vomir.

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Inhalation

Irritant sévère pour le système respiratoire
Symptômes : Difficultés respiratoires, Toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire
Exposition répétée ou prolongée : Saignement de nez, bronchite chronique

Provoque de graves brûlures.

Symptômes : Rougeur, Gonflement des tissus, Brûlure

Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.

Peut provoquer l'aveuglement.

Symptômes Rougeur, Lacrymation, Gonflement des tissus, Brûlure

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Symptômes : Nausée, Douleur abdominale, Vomissements avec du sang, Diarrhée, Suffocation, Toux, Insuffisance respiratoire grave.

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Ingestion

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Données non disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Aucun(e).

Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable.

Non combustible.

Réagit violemment au contact de l'eau.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 5 sur 12

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Porter un survêtement résistant aux produits chimiques

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Conseil pour les non-sauveteurs

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Ventiler la zone.

Porter un vêtement de protection approprié.

Conseil pour les sauveteurs

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement/Nettoyage/Équipement nécessaire

Endiguer.

Enlever avec un absorbant inerte.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.4. Référence aux autres sections

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de confinement

Utilisation dans un système fermé

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver dans un endroit bien ventilé.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 6 sur 12

Matériel d'emballage

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Conserver le conteneur fermé.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Matière appropriée :

Acier revêtu

PVC

Polyéthylène

Polyesters stratifiés.

verre

Matière non-appropriée

Des métaux

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Fournisseur

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acide chlorhydrique solution

France. INRS ED 984, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques 01 2008

VLE = 5 ppm

VLE = 7, 6 mg/m³

Remarques : Regulatory binding (VRC)

US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 2009

Valeur Limite Plafond = 2 ppm

EU. Indicative Exposure and Directives relating to the protection of risks related to work exposure to chemical, physical, and biological agents. 12 2009

Pondérée dans le temps = 5 ppm

Pondérée dans le temps = 8 mg/m³

Remarques : Indicative

EU. Indicative Exposure and Directives relating to the protection of risks related to work exposure to chemical, physical, and biological agents. 12 2009

Valeur limite à courte terme = 10 ppm

Valeur limite à courte terme = 15 mg/m³

Remarques : Indicative

Autres informations sur les valeurs limites

La concentration prévisible sans effet :

Eau douce, 36 mg/l

Eau de mer, 36 mg/l

Traitements des eaux résiduaires, 36 mg/l

Dose dérivée sans effet / Effet minimum dérivé :

Travailleurs, Inhalation, Effets aigus, 15 mg/m³, Effets locaux

Travailleurs, Inhalation, Effets chroniques, 8 mg/m³, Effets locaux

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 7 sur 12

Mesures de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité à protection intégrale, Écran facial

Gants imperméables

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Matière appropriée : PVC, Néoprène, Caoutchouc Naturel

Tablier résistant aux produits chimiques

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Bottes en caoutchouc ou en plastique, Tablier en caoutchouc

Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Type de Filtre recommandé: AB

Dans tous les cas où les masques à cartouche sont insuffisants/ appareil respiratoire à air ou autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes ou non contrôlées.

Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Matériau des gants

Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire

Mesures générales de protection et d'hygiène

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 8 sur 12

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide fumant à l'air
Couleur	incolore
Odeur	piquante
Poids moléculaire	36.47 g/mol
pH	0.1 (solution 4 %)
pKa	non applicable
Point de fusion/point de congélation	-40°C
Point/intervalle d'ébullition	61 à 84°C
Point d'éclair	non applicable
Taux d'évaporation	pas de données
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Inflammabilité	ce produit n'est pas inflammable
Propriétés explosives	non explosif.
Pression de vapeur	env. 190 hPa à 20 °C
Densité de vapeur	pas de données
Densité relative	1.18
Masse volumique apparente	pas de données
Solubilité (s)	eau : 720 g/l
Solubilité/qualitative	réagit violemment au contact de l'eau. complètement miscible, Ether, Alcool, Acétone, Acide acétique, Benzène, Chloroforme
Coefficient de partage n-octanol/eau	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	pas de données
Température de décomposition	pas de données
Viscosité	1.9 mPas
Propriétés comburantes	non comburant
9.2 Autres informations	pas d'autres informations disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Dangers liés à des réactions exothermiques

Corrosif pour les métaux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Réagit violemment au contact de l'eau.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

Conserver à l'écart des bases fortes.

Risque de réaction violente.

Risque d'explosion.

Éviter une exposition directe au soleil.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Exposition à l'humidité.

Gel

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 9 sur 12

10.5. Matières incompatibles

Des métaux, Oxydants, Eau, Acides, Fluor,
Des bases fortes, L'acéate de vinyle,
L'hypochlorite

Gaz chlorhydrique, Hydrogène, le chlore.

10.6. Produits de décomposition dangereux

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de dangers telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

Irritation (autre voie)

CL50, rat, 45,6 mg/m³ (Chlorure d'hydrogène)
Inhalation, souris, Irritant pour les voies respiratoires, 309 ppm, (Chlorure d'hydrogène)

Espèces variées, Irrite les muqueuses

Lapin, Corrosif.

Lapin, Corrosif.

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes.

Inhalation, Exposition prolongée, rat, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Inhalation, rat, Système respiratoire 15 mg/m³, NOAEC, (Chlorure d'hydrogène).

Pas d'autres informations disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Poissons, Lepomis macrochirus

CL50, 96 h, 20,5 mg/l, pH 3,25 - 3,5 (Chlorure d'hydrogène)

Crustacés, Daphnia magna

CE50, 48 h, 0,45 mg/l, pH 4,9 (Chlorure d'hydrogène)

Algues, Chlorella vulgaris

CE50, 72 h, 0,73 mg/l, pH 4,7 (Chlorure d'hydrogène)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégénération abiotique

Air, photooxydation indirecte, t 1/2 11 jr
Conditions: sensibilisateur: radicaux OH

Eau, Sol Résultat: ionisation/neutralisation
Conditions: pH

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Non applicable.

Eau, Sol : solubilité et mobilité importantes

Air : Très volatile.

Biodégradation

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 10 sur 12

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données non disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Données non disponibles.

13. MESURES RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Diluer avec une grande quantité d'eau.
Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.
Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Eliminer comme produit non utilisé.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1789

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ACIDE CHLORHYDRIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8	IMDG : 8
RID : 8	IATA : 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II	IMDG : II
RID : II	IATA : II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : non	IMDG : non
RID : non	IATA : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention Matières corrosives

Indice Kemler :

80

No EMS :

F-A, S-B

Segregation groups:

Acids

Stowage Category:

E

14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 11 sur 12

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Lois ou régulations applicables

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Directive 1999/45/CEE du Conseil, du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses, comme modifiée
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	- Conforme à l'inventaire
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Conforme à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Conforme à l'inventaire
Korean Existing Chemicals List (ECL)	- Conforme à l'inventaire
Liste des substances existantes UE (EINECS)	- Conforme à l'inventaire
Japanese Existing and New Chemical Substances (MITI List) (ENCS)	- Conforme à l'inventaire
Inventory of Existing Chemical Substances (China) (IECS)	- Conforme à l'inventaire
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Conforme à l'inventaire
New Zealand Inventory of Chemicals (NZIOC)	- Conforme à l'inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE CHLORHYDRIQUE ≥ 25 % - Version 4.0 du 18.01.2023

Page 12 sur 12

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Fin du document – 12 pages.